PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité de Saint-Adelphe
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, que :

Il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le ***9 juin 2026*** au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Toute personne désirant faire part d'un commentaire ou poser une question en lien avec la demande de dérogation mineure ci-dessous pourra le faire comme suit :

- Se présenter à la séance du conseil (voir date ci-haut);
- Par courriel à : st-adelphe@regionmekinac.com
- Par courrier : Municipalité de Saint-Adelphe, 150, rue Baillargeon, St-Adelphe, Qc, G0X 2G0

Les commentaires et questions par courriel ou par courrier doivent être reçus **au plus tard le 2 juin 2026, 16h** et seront acheminés aux membres du conseil pour considération.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlements de zonage 2009-253, Article 9.2 (dimensions des bâtiments complémentaires).

NATURE : *La dérogation située dans la zone 74-Ca (Commercial léger) dont la superficie totale de ce bâtiment devrait être de 135 m^2, alors que la superficie demandée serait de 146 m^2, soit une dérogation de 11 m^2.*

EFFET DE LA DEMANDE: Dérogation mineure de 11 mètres carrés sur la dimension d'un bâtiment complémentaire.

Lequel bâtiment est situé au 281, rang Sud-Est, à St-Adelphe

IDENTIFICATION DU SITE : Cadastres 5 803 006 (Cadastre officiel du Québec).

Donné à St-Adelphe, ce 21^e jour de mai 2026.

Julie Francoeur, directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(**Articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je, soussignée, résidante à St-Severin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h30 de l'après-midi, le vingt et unième jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le vingt et unième jour de mai 2026.

Signé :